



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 6 DECEMBRE 2010 A 10 heures**

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix et le 6 du mois de décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 29 du mois de novembre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs Francis BETRIU, Jérôme CASES, Franck GUITART, Jean –Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

Eric MALDES donne procuration à CASES Jérôme

Membres en exercice : 10 **présents** : 7 **procurations** : 2

Le quorum étant atteint avec **7 membres présents** ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Francis BETRIU est nommé secrétaire de séance, Mme MESTRES Joëlle étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- ❖ **Approbation de la modification des statuts du SYDEL 66**
- ❖ **Décision modificative : virement de crédits 022 au 65**
- ❖ **Participation financière de la commune aux conseils orientation énergétique du P.N.R.**
- ❖ **Indexation loyer camping « Domaine St Martin »**
- ❖ **Indexation loyer « maison des sources »**
- ❖ **Approbation « travaux en régie » 2010**
- ❖ **Inscription chemin « le tour de St Martin du Canigou » au PDIPR**
- ❖ **Délégation de pouvoirs au Maire pour représenter la commune en justice dans l'affaire du Canal « Dalt y Baix » Commune contre C.D.C. « Canigou Val Cady »**
- ❖ **Acceptation convention honoraires au profit de la SCP BECQUE/MONESTIER/PONS SERRADEIL pour la même affaire**
- ❖ **Délégation de pouvoirs au Maire pour signer la convention avec SCP BECQUE / MONESTIER/ PONS SERRADEIL dans l'affaire de retrait de la commune de la C.D.C. « Canigou Val Cady »**
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2010

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 25 OCTOBRE 2010, les membres présents approuvent à la majorité ce compte-rendu.

POUR : 7 **CONTRE** : 2 (BETRIUF/GUITARTF) **ABSTENTION** : 0

M. BRUZY André se joint à l'assemblée à 10H05. Le quorum est à présent de 8 membres présents.

Membres en exercice : 10 **présents** : 8 **procurations** : 2

2- APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEL 66

Mme le Maire explique que les statuts du syndicat mixte d'électricité des P.O. SYDEL 66 nécessitent une mise à jour afin d'élargir le champ de ses compétences. Ces modifications reposent sur 3 axes principaux :

- La transformation en Syndicat à la carte , avec le maintien du bloc de compétences obligatoires liées à sa qualité d'autorité organisatrice
- L'introduction d'une nouvelle compétence optionnelle en matière d'éclairage public,
- L'adjonction par nécessité de clarification et pour qu'il n'y est aucune ambiguïté d'interprétation, des modalités de mise en place et d'application du service de Conseil en énergie partagé.

A la majorité le conseil municipal approuve toutes ses dispositions.

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (BETRIU F, GUITART F, SOMBRIN M, AIRAUDI E
VERGES J)

3- DECISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS DU 022 AU 65

A la majorité , le conseil municipal est d'accord pour effectuer un virement de crédits du compte 022 au compte 65 pour la somme de 300€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (GUITART F)

4- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'OPERATION DE CONSEIL D'ORIENTATION ENERGETIQUE

La commune participera financièrement à hauteur de 208.10€ TTC représentant 10% du budget total de l'opération Conseil en orientation énergétique s'élevant à 2 081.04€

POUR : 8

CONTRE : 2 BETRIU F / GUITART F.

ABSTENTION : 0

5- INDEXATION LOYER CAMPING « DOMAINE ST MARTIN »

Le nouvel indice IRL 3^{ème} trimestre 2010 étant connu, il y a lieu de fixer le nouveau loyer applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 :

$$1\ 189.32 \times \frac{118.70}{117.41} = 1\ 202.39 \text{ €}$$

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6- INDEXATION LOYER « MAISON DES SOURCES »

La maison des sources étant occupée depuis le 1^{er} février 2010, il y a lieu d'indexer le loyer applicable à partir du 1^{er} février 2011.

$$517.97 \times \frac{118.70}{117.41} = 523.66 \text{ €}$$

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7- TRAVAUX EN REGIE 2010

Les employés des services techniques ont réalisés les travaux en régie suivant :

- ❖ canaux arrosage pour un montant TTC 950.99€
POUR : 9 **CONTRE** : 1 GUITART F **ABSTENTION** : 0
- ❖ MISE EN SECURITE DE LA VOIRIE pour un montant TTC 2 725.05 €
POUR : 10 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0
- ❖ SENTIER COL DE LLAVENT pour un montant TTC 2 815.79 €
POUR : 8 **CONTRE** : 1 GUITART F **ABSTENTION** : 1 BETRIU F
- ❖ BATIMENTS COMMUNAUX pour un montant TTC 1 035.89 €
POUR : 10 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0
- ❖ LOCAL TECHNIQUE pour un montant TTC 3 055.75 €
POUR : 9 **CONTRE** : 1 GUITART F **ABSTENTION** : 0

8- INSCRIPTION CHEMIN « LE TOUR DE ST MARTIN DU CANIGOU » AU P.D.I.P.R.

Le conseil municipal à la majorité sollicite l'inscription au P.D.I.P.R. de l'itinéraire dénommé « Le TOUR de ST MARTIN DU CANIGOU » présentant sur le territoire communal de CASTEIL les caractéristiques suivantes :

Parcelles B 195 - B196- B 197- B285 – B289 - B 290- B293- B294-B328- B 335 – B 443 – B444- B445 – B446- B 471

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION :2 GUITART F /BETRIU F .

9- DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR REPRESENTER LA COMMUNE EN JUSTICE DANS L'AFFAIRE DU CANAL « DALT Y BAIX » commune contre Communauté de Communes « Canigou Val Cady »

Après avoir ouï les explications de Mme le Maire, le conseil municipal décide :

- De saisir le juge des Référés du Tribunal Administratif de Montpellier aux fins de désigner tel expert qu'il lui plaira avec pour mission notamment de déterminer l'origine des désordres survenus sur le canal d'arrosage « DALT Y BAIX » les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour y remédier et le coût de cette remise en état.
- De mandater à cette fin le Cabinet d'Avocats BECQUE – MONESTIER- DAHAN – PONS –SERRADEIL
- De donner tous pouvoirs au Maire pour représenter la Commune dans cette affaire et pour la mener à bien cette affaire .

POUR : 8

CONTRE : 2 BETRIU F / GUITART F

ABSTENTION :0

10 – ACCEPTATION CONVENTION HONORAIRES AU PROFIT DE LA SCP BECQUE – MONESTIER- DAHAN – PONS – SERRADEIL POUR LA MEME AFFAIRE

Le conseil municipal accepte la convention d'honoraires dans l'affaire Commune de Casteil contre Communauté de Communes « Canigou Val Cady » pour l'affaire du canal d'arrosage « DALT Y BAIX »

POUR : 8

CONTRE : 2 BETRIU F / GUITART F

ABSTENTION :0

11 – DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA SCP BECQUE – MONESTIER- DAHAN – PONS –SERRADEIL

Mme CASES Juliette propose d'accepter la convention d'honoraires de La SCP BECQUE – MONESTIER- DAHAN – PONS –SERRADEIL pour les missions de conseil juridique et d'assistance pour le retrait de la Commune de CASTEIL de la Communauté de Communes CANIGOU VAL DE CADY.

L'assemblée autorise le Maire à signer la présente convention et lui donne tous pouvoirs pour représenter la commune dans cette affaire.

POUR : 9

CONTRE : 1 GUITART F

ABSTENTION :0

QUESTIONS DIVERSES

L'association des Maires et Adjointes des P.O. invite à une réunion de formation qui se tiendra le vendredi 17 décembre 2010 de 9h30 à 16h à PEZILLA DE LA RIVIERE – centre culturel, les conseillers municipaux intéressés devront s'inscrire avant le 13 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h00

Le Maire

signé

Juliette CASES